

CONTRAT PRINTEMPS ETE 2021

N° de contrat

FROM. VACHE-

Signer ce contrat signifie que vous <u>respecterez</u> vos engagements

~ ~ ~ ~ Veuillez documenter les zones grisées ~ ~ ~ ~

Les contractants

Le présent contrat est passé entre :

Maëlle COQUIO - Ferme de la Chesnaye adresse : La Chesnaye 35720 PLESDER

téléphone : Maëlle 06 45 70 24 26 e-mail : fermedelachesnaye@lavache.com

www.facebook.com/fermedelachesnaye

désignés ci-après « le producteur » d'une part, et :

Nom	Prénom
adresse	
téléphone	
e-mail	

désigné ci-après « l'adhérent » d'autre part.

L'objet du contrat

Le présent contrat concerne la livraison hebdomadaire par le producteur de fromage de vache. La commande est payée d'avance par l'adhérent au producteur. Le tableau joint en annexe précise le nombre et le type de produits choisis par l'adhérent. Cette annexe doit obligatoirement être jointe au contrat pour que celui-ci soit valide.

La distribution aura lieu dans l'ancienne école des Charrières, rue Saint-Anne à Quévert, chaque mercredi entre 18h00 et 19h30 aux dates précisées sur le tableau joint en annex sauf cas exceptionnel qui ferait l'objet d'une information particulière par Amap'arcelle Solidaire.

La durée du contrat

La durée du contrat est de 6 mois. Il prend fin à la dernière distribution.

Les engagements réciproques

L'adhérent s'engage à :

- payer d'avance en remettant au producteur de l'Amap'arcelle Solidaire la totalité des chèques correspondant aux choix indiqués sur le tableau. Les chèques sont libellés au nom du producteur, à qui ils seront remis à chaque échéance
- participer à l'organisation d'au moins une distribution au cours de l'année.
- venir chercher sa commande au jour et à l'heure prévus pour la distribution, ou se faire représenter.

Le producteur s'engage à :

- élaborer ses produits en respectant les principes de l'agriculture paysanne rappelés dans la charte des AMAP.
- **livrer** les produits choisis par l'adhérent au jour et à l'heure prévus pour la livraison.

L'adhérent déclare avoir réglé sa cotisation 2020/2021 à l'association

Fait à Quévert LE PRODUCTEUR		L'ADHÉRENT	
DATE			
SIGNATURE			



CONTRAT PRINTEMPS ETE 2021

N° de contrat

FROM. VACHE-

Signer ce contrat signifie que vous $\underline{\text{respecterez}}$ vos engagements

~ ~ ~ ~ Veuillez documenter les zones grisées ~ ~ ~ ~

Produit prix unitaire	Fromage blanc	Tartinade aux herbes	Le carré, fromage à pâte molle 6.80	le carré, fromage à pâte molle 3.40	La tomme de Coetquen 4.50
Dates	500 g	300g	entier, environ : 400g	demi, environ : 200 g	250 g
05/05/2021					
19/05/2021					
02/06/2021					
16/06/2021					
30/06/2021					
14/07/2021					
28/07/2021	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXXX
11/08/2021	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX
25/08/2021					
08/09/2021					
22/09/2021					
06/10/2021					
20/10/2021					

NB: Quel que soit votre choix, la totalité des chèques doit être remise au producteur le jour de la première livraison au plus tard.
Nombre de chèques: